



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question au Gouvernement n° 2696

Texte de la question

## RISQUES SANITAIRES LIES A CERTAINS REGIMES AMAIGRISSANTS

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu, pour le groupe de l'UMP.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, le XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont je suis députée-maire, connaît une douloureuse affaire : 153 personnes ont été identifiées comme ayant en leur possession ou ayant éventuellement consommé des gélules amaigrissantes produites à base d'extraits thyroïdiens par une pharmacie. L'une d'entre elles est décédée et quatorze autres sont hospitalisées, dont cinq en réanimation.

Dès qu'ils ont eu connaissance de cette affaire, vos services, monsieur le ministre, ont aussitôt lancé l'alerte : une enquête administrative a été diligentée, les services de l'Inspection ont été saisis, ainsi que le Conseil de l'Ordre des médecins et celui des pharmaciens. Une procédure judiciaire a été ouverte : le pharmacien concerné a été mis en examen pour homicide involontaire et sa pharmacie provisoirement fermée. L'enquête judiciaire établira les responsabilités de chacun. Voilà pour les faits.

Il est plus que jamais nécessaire de réexaminer la réglementation relative aux régimes amaigrissants qui utilisent des médicaments, car ils peuvent générer des problèmes sanitaires - nous en avons la preuve douloureuse - et psychologiques. La course à la minceur peut mettre en danger la vie des adultes, mais aussi des adolescents, qui subissent une forte pression.

Monsieur le ministre, il nous faut trouver la voie médiane entre la prévention de l'obésité et la minceur extrême. Quelles mesures comptez-vous prendre après cette triste histoire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. Il faut établir une norme !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et des solidarités.

M. Xavier Bertrand, *ministre de la santé et des solidarités*. Madame la députée, dans cette affaire, nous avons deux priorités. Tout d'abord, retrouver tous ceux à qui l'on a prescrit ce traitement. Aujourd'hui, 153 personnes sont identifiées, mais nous devons retrouver les autres pour qu'elles cessent leur traitement et se fassent suivre par leur médecin dans les plus brefs délais. Pour cela, nous avons mis en place un numéro téléphonique et une plate-forme d'écoute, disponible sept jours sur sept. J'ai appris, en me rendant au chevet de certaines de ces patientes, qu'il y avait de longues files d'attente dans cette pharmacie. Ce sont donc peut-être plus de 153 personnes qui ont acheté ce traitement. Nous devons les retrouver.

La seconde priorité, c'est d'éviter qu'un tel drame ne se reproduise. Pour cela, il nous faut renforcer encore et toujours les règles de sécurité sanitaire. J'ai ainsi demandé à l'AFSSAPS de se prononcer sur l'intérêt que présentent les extraits thyroïdiens dans les préparations magistrales. Mais je pense qu'il faut aller au-delà, peut-être même renforcer ou changer le cadre réglementaire de ces préparations magistrales.

Mais vous avez évoqué un autre sujet à l'instant. À ce propos, j'ai saisi la Haute autorité de santé aujourd'hui même pour qu'elle établisse des recommandations quant aux réponses que les professionnels de santé doivent apporter aux patients qui demandent un régime amincissant ou un amaigrissement. En effet, comme vous l'avez indiqué, c'est bien là le sujet. Ce débat, beaucoup plus large, renvoie à l'image du corps. Nous devons pouvoir dire si un traitement, qu'il soit alimentaire ou médicamenteux, est efficace ou non. Devons-nous chercher à mieux appréhender les allégations ? Pour ma part, je pense que oui, pour bien faire la différence entre la

pression sociale, qui existe, et les réels besoins de santé. Nous savons qu'il ne s'agit pas du tout de la même chose et seuls les besoins de santé nous intéressent vraiment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (16<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2696

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 mai 2006